

.....
.....
.....

WAREHOUSES ESTATES BELGIUM SA
Madame Caroline WAGNER
Avenue Jean Mermoz 29
B-6041 Gosselies

....., le¹

PROCURATION

Concerne : Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2026 à 16h00

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux modalités pratiques reprises annexées à la convocation à l'Assemblée générale ordinaire et également disponibles sur le site internet www.w-e-b.be. Le formulaire de procuration signé doit parvenir à la Société au plus tard le 22 avril 2026.

Nom / dénomination : _____

Adresse / siège social : _____

Numéro d'entreprise² : _____

Valablement représentée par³ : _____

Propriétaire de :

- _____ actions nominatives, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit,⁴
- _____ actions dématérialisées, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit,⁴

de **WAREHOUSES ESTATES BELGIUM SA**, en agrégé WEB SA, société immobilière réglementée publique de droit belge, société faisant appel public à l'épargne, ayant son siège à 6041 Gosselies, avenue Jean Mermoz 29, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0426.715.074 (la "**Société**").

- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **14 avril 2026 à minuit** (heure belge) (voir Convocation – modalités pratiques), et
- constitue pour mandataire spécial, avec faculté de substitution : _____

¹ La présente doit parvenir à la Société pour le 16 avril 2025 au plus tard

² Si d'application

³ Si d'application : noms et fonctions

⁴ Biffer la mention inutile

pour le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2026 à 16 heures**, aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Le présent vote vaut également pour toute autre Assemblée générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour à condition que l'actionnaire se conforme aux procédures d'enregistrement et de confirmation prévues pour lesdites Assemblées.

Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour repris ci-après :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ⁵		
A. <u>APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA</u>			
1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l’Administrateur Unique sur les comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2025	Aucun vote n’est requis		
2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2025	Aucun vote n’est requis		
3. Prise de connaissance des comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2025	Aucun vote n’est requis		
4. Approbation des comptes annuels statutaires de WEB SA clôturés au 31/12/2025 et affectation du résultat <i>Proposition de résolution :</i> – approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2025, en ce compris l’affectation du résultat ; – en conséquence, distribuer un dividende total brut de 3,35 € par action. Ce dividende représente un rendement brut de 8,92% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 37,55 €. La date de paiement sera déterminée par l’Administrateur unique ; – transférer aux réserves un montant de 3.399.582 € .	Oui	Non	Abstention
5. Approbation du Rapport de rémunération de WEB SA <i>Proposition de résolution :</i> L’Assemblée Générale décide d’approuver le rapport de rémunération relatif à l’exercice social clôturé le 31/12/2025, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d’entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.	Oui	Non	Abstention
6. Décharge à l’Administrateur Unique de WEB SA pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 <i>Proposition de résolution :</i> Il est donné décharge de son mandat à l’Administrateur unique pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.	Oui	Non	Abstention
7. Décharge au Commissaire de WEB SA pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 <i>Proposition de résolution :</i> Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.	Oui	Non	Abstention

⁵ Biffer la mention inutile.

8. Nomination du Commissaire <i>Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de nommer le Commissaire, DELOITTE Reviseurs d'entreprises SRL (numéro de membre IRE B00025), enregistré sous le numéro d'entreprise 0429.053.863, représenté par Monsieur Yves DEHOGNE (numéro de membre IRE A02045), agréé par la FSMA, pour un mandat d'une période de 3 ans couvrant les exercices clôturés au 31 décembre 2026, 2027 et 2028, moyennant une rémunération annuelle de 73.000 € HTVA, hors contribution à l'IRE, hors frais pour mise à disposition de la technologie et hors frais & débours. Les honoraires seront soumis chaque année à indexation.</i>	Oui	Non	Abstention
9. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique de WEB SA pour l'exercice social 2026 <i>Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.</i>	Oui	Non	Abstention
10.Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises <i>Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.</i>	Oui	Non	Abstention
B. DIVERS			
Divers	Aucun vote n'est requis		

Le mandataire pourra notamment :

- 1) Assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- 2) Prendre part à toutes délibérations et voter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessus ;
- 3) Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution du présent mandat.

Ce formulaire de procuration doit parvenir **entièrement complété et signé** à la Société **au plus tard le 22 avril 2026** par courriel (cwagner@w-e-b.be), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable ou, en cas d'impossibilité, par courrier recommandé au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER. Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) ou sur simple demande auprès de Mme Caroline WAGNER ou par courriel (cwagner@w-e-b.be).

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations.

Fait à _____, le _____ 2025

Signature (à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »)